

# ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : [www.es-seysssel.com](http://www.es-seysssel.com)

contact : [informations@es-seysssel.com](mailto:informations@es-seysssel.com)



RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

## FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

### TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé

TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE /COMMUNAUX - Option EJP		en vigueur depuis le		01/08/2016		
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€ / kWh)			
	HT	hors TVA	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT	hors TVA	HT	hors TVA
12	13,07	15,46	21,91	25,12	7,83	11,04
18	16,31	19,57				
36	45,79	57,03	21,09	24,30	7,27	10,48

HT : hors CSPE, CTA, Taxes locales et TVA

hors TVA : inclus CSPE (2,25 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0,6375 c€/kWh), Taxe Départementale (0,31875 c€/kWh)

Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

### TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé

TARIF BLEU PROFESSIONNEL/COLLECTIF AGRICOLE/COMMUNAUX - Option TEMPO		en vigueur depuis le		01/08/2016	
Puissance souscrite (en kVA)	Prix des mensualités (en €)				
	HT		hors TVA		
9	9,46	10,97			
12	13,62	16,23			
15	15,18	18,29			
18	16,85	20,45			
24 - 30	39,40	47,65			
36	45,91	57,92			

	Puissance souscrite en KVA	Prix de l'énergie (en c€ / kWh)			
		Heures Creuses		Heures Pleines	
		HT	hors TVA	HT	hors TVA
Jours Bleus : 300 jours par an	9	5,94	9,15	8,40	11,61
	12 à 18	5,76	8,97	7,96	11,17
	24 à 36	5,48	8,69	7,19	10,40
Jours Blancs : 43 jours par an	9	7,63	10,84	10,82	14,03
	12 à 18	7,44	10,65	10,36	13,57
	24 à 36	7,11	10,32	9,55	12,76
Jours Rouges : 22 jours par an	9	10,18	13,39	24,58	27,79
	12 à 18	9,97	13,18	23,54	26,75
	24 à 36	9,59	12,80	22,91	26,12

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

La journée TEMPO commence à 7h00 du matin

#### Dispositions particulières

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

- dimanche : jour "Bleu"

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

Préavis : la veille dès 20h.

Heures Creuses : 22h-6h

**1 Taxes :** Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 2,25 c€/kWh

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur

la part acheminement de la facture ; tarif T4 01/08/2016

valeurs à la date de vigueur Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,95625 c€/kWh

Taxe Communale (0,6375 c€/kWh), Taxe Départementale (0,31875 c€/kWh)

TVA à ( 20 % ) sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à ( 5,5 % ) sur part fixe et CTA.

#### 2 Caractéristiques de l'offre :

Origine 2014 de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 57,1 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

### 3 Prestations techniques :

**raccordement au réseau** : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96  
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur  
*voir en fin de fiche les coûts usuels*

### 4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE  
*Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture*

### 5 Durée du contrat : (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**  
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

### 6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)  
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone,  
par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)  
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10  
du mois précédent M-1.

### 7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois  
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie  
demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours

Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032  
96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque,  
carte bancaire, en ligne ou en espèces

**option gratuite** : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture

**option gratuite** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2  
échéances de régularisation; prélèvement le 10 du mois

**Tarif de Première Nécessité (TPN)** : vous pouvez en bénéficier si vous remplissez les conditions  
d'accès; voir avec vos organismes sociaux

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

### 8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite;  
le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,00 € HT.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 43,23 € HT.

### 9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à  
17h00

accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du  
lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 59 02 53 ou par courriel à :  
informations@es-seyssel.com

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au  
plus tard dans les 14 jours

### 10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

### 11 Coûts prestations techniques usuelles : (HT; (TVA à 20 % )

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 21,86 € en standard, 52,61 € en version  
"express" sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel : 30,61 € ;

frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 45,56 €

Relève spéciale à la demande du client : 25,63 €

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 30,75 €

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 46,70 €

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site  
www.es-seyssel.com.